



Compte rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2014

Présents : HUNOLD Jean-Claude, BOUCHEZ Christophe, ESCRIVA Michel, KURTESANIN Marc, MARTINEZ Jean-Claude, PEREIRA Danièle, PEUREUX Anne-Sophie, VONFELT Isabelle, TISSERAND Pascal, COUVREUX Rachel, GUIGON Patrice, KIEFFER Jean-François, FROHNER Nathalie, BARTHOLOME Philippe.

Absente excusée : RICARD Françoise (pouvoir à Jean-Claude HUNOLD).

Secrétaire de séance : MARTINEZ Jean-Claude.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération modificative,
- 2- Transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes,
- 3- Subventions,
- 4- Concours du receveur Municipal, attribution d'indemnité.
- 5- Validation changement de siège social du RPI Des Champs sur l'Eau,
- 6- Questions diverses.

1- Délibération modificative,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget 2014 afin de pouvoir intégrer et imputer des opérations budgétaires et régler les travaux de l'Eglise suite à une infection de mэрule ainsi que les travaux de mise aux normes électriques du Club House et son équipement en tables. Le Conseil accepte à l'unanimité les changements suivants :

Investissement :

Dépense c/2184	+ 1 000.00 €
Dépense c/2313	+ 13 400.00 €
Recette c/1323	+ 14 400.00 €

2- Transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions, de transférer à la Communauté de Communes, dans le bloc « aménagement de l'espace » la compétence :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur, plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

3- Subventions,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ACCA Lachapelle Sous Chaux : 600 € accordés à 14 voix pour et 1 voix contre,
- Terre Fraternité : 100 € accordés à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,
- T'Chaparré (subvention exceptionnelle : achat table salle des fêtes) : 288 € accordés à 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

4- Concours du receveur Municipal, attribution d'indemnité,

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention d'accorder une indemnité de conseil et de confection de budget au nouveau Receveur Municipal, Monsieur Marc GEVREY, pour un taux de 100%.

5- Validation changement de siège social du RPI Des Champs sur l'Eau,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le changement de siège social du RPI des Champs sur l'Eau dont l'adresse est à présent : 18 Grande Rue / 90330 CHAUX.

6-Questions diverses.

- Monsieur le Maire présente l'opportunité d'acquérir la propriété AE 154 appartenant aux consorts BAILLY. Cet achat permettrait à notre projet de mandat, concernant l'ouverture d'une auberge communale, de voir le jour. Afin de pouvoir avancer dans ce projet et entamer les démarches qui s'imposent, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'acheter cet immeuble. Le Maire rappelle qu'au cas où l'acquisition ne pourrait se faire avec les enfants BAILLY, il sera nécessaire d'établir un projet pour pouvoir préempter en cas de vente. L'ensemble des membres approuvent ce projet à l'unanimité.
- Madame PEREIRA demande si la municipalité peut prendre en charge l'achat d'une guirlande (25 mètres, petites LED) pour mettre dans le tulipier à Noël. Le conseil donne un accord de principe mais désire que des devis soient demandés.

PROCHAIN CONSEIL LE 17 OCTOBRE 2014

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude MARTINEZ